

DELIBERATION N° 2024/096

Attribution de subventions à divers associations et organismes - Exercice 2024

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 18 avril 2024,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n°2024/041 du 14 mars 2024, portant approbation du budget de l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,

VU la note explicative de synthèse n° 2024/043 du 21 mars 2024,

VU les demandes des associations,

La commission municipale intitulée « cohésion sociale, action éducative et citoyenneté » entendue en séance le 3 avril 2024,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :ARTICLE 1^{er} /

Dans le cadre de la politique en faveur du développement de la vie associative de la commune, il est proposé d'attribuer des subventions aux associations et organismes œuvrant et déployant leurs projets sur le territoire communal en 2024 comme suit :

SECTEUR	ASSOCIATIONS OU ORGANISMES	OBJET	MONTANT ATTRIBUÉ
ANIMALIER	Club Canin de Dumbéa	Formation monitorat (bénévoles) et approfondissement	50 000
ANIMALIER	SPANC	Entretien et campagne de vaccination des animaux du refuge	200 000
AMICALE	Association des anciens marins et marins combattants (AMMAC)	Présence aux cérémonies ; Actions et conférence à destination des collégiens	100 000
CARITATIF	Association Kiwanis Club Dzumac	Distribution d'œufs de Pâques dans toutes les écoles maternelles de la commune	50 000
CULTURE LOISIRS	Association Loisirs et Lumières de Dumbéa	Participation aux récompenses pour le concours de décorations de Noël Organisation d'initiation de danse en ligne et de randonnées	200 000
CULTURE LOISIRS	Compagnie Troc en jambes	DansôBus (Décentralisation de spectacles de danse jeune public au sein des établissements scolaires)	250 000

CULTURE LOISIRS	Association MAKATEA FIT	Achat de matériel spécifique à la pratique de la danse	50 000
CULTURE LOISIRS	Dumbéa Danse Country	Après-midi dansant à destination des personnes âgées	50 000
ECONOMIQUE	Association Union Fédéral des Consommateurs que Choisir (UFC)	Information et diffusion grand public lors des animations de la Ville	50 000
ECONOMIQUE	Association des entreprises de PANDA	Animations à destination des entreprises de la zone (Café Asso, communication)	200 000
RESIDENTS QUARTIERS	Marché Collectif des Mamans de DSM Jessica SIMBA	Achat de petits matériels (tivolis, tables, etc) pour s'équiper dans le cadre des actions menées sur le quartier de Dumbéa-sur-Mer (marchés et vide-greniers)	100 000
SCOLAIRE	Ecole maternelle les orangers	Aménagement de la cour d'école : faré et jardin avec récupération d'eau	200 000
SCOLAIRE	Ecole maternelle Les Colibris	Achat de vélos et réfection de la piste cyclable	100 000
SOCIAL	Association Dumbéa Handicap	Course des Heureux	150 000
SOCIAL	Association Pour la Surdit� de Nouvelle-Cal�donie (APS)	Organisation d'animations grand public pour la sensibilisation � la surdit� lors de la semaine mondiale des sourds.	100 000
SPORT	Association sportive Coll�ge Jean Fayard Katiramona	Organisation d'un tournoi de Handball sur herbe « 100% Hand Festiball »	70 000
SPORT	Association sportive Coll�ge Francis CARCO	Organisation du cross du coll�ge	70 000
SPORT	Association sportive Coll�ge d'Apogoti	Acquisition de matériels de pr�paration physique	70 000
SPORT	Association sportive Coll�ge Edm�e Varin Auteuil	Organisation du cross du coll�ge	70 000
SPORT	Association sportive Lyc�e Dick Ukeiwe	Organisation du raid du LDU	70 000
SPORT	Barebell Club Dumb�e Halt�rophilie	Participation � la mise en �uvre du dispositif « Halt�romobile » : Aller au contact des personnes ne pouvant pas se d�placer ou situ�es � des endroits retir�s afin de lutter contre l'oisivet�, la d�linquance et le clivage social en proposant une activit� aux jeunes.	100 000

SPORT	Association Dumbéa Basketball (ASD Basket-Ball)	Développement et perfectionnement de l'école de Basket (U13 à U18)	400 000
SPORT	Dumbéa Natation	Mise en œuvre de trois opérations d'initiation à la natation : "J'apprends à nager" "Aisance aquatique" "Natation pour tous"	300 000
SPORT	Union Rugby Club de Dumbéa (URCD)	Organisation du « Jour de Rugby » - Rocky VAITANAKI Soutien à l'Handi rugby Fauteuil	200 000
SPORT	Association les Cavaliers de Dumbéa	Organisation de journées d'animations récréatives et sportives	100 000
SPORT	Club Tennis de Table de Dumbéa	Développement du tennis de table sur Dumbéa	100 000
SPORT	Association Sportive Katiramona (ASK Volley Ball)	Démocratisation du Volley-Ball sur la commune	200 000
SPORT	Association Dumbéa Escalade	Conduite de formations (Ouvreur/ équipier/initiateur SAE/juges) Contest à 1000 points Organisation de portes-ouvertes (séances découvertes)	250 000
SPORT	Association Rolling Club Dumbéa	Formation des bénévoles et encadrants actuels	50 000
SPORT	Association Badminton Club de Dumbéa (ABCD)	Organisation des deux tournois « ABCD » Adultes et Jeunes.	100 000
SPORT	Pirogue Club Dumbéa	Participation à l'achat d'un chariot V6 (Faciliter la montée et descente des V6) Organisation d'une course V6 sur Dumbéa	150 000
SPORT	Club Dumbéa Pétanque	Mise en œuvre d'une école de Pétanque à destination des jeunes	100 000
SPORT	Association Tagaloa Gym Force Athlétique	Remise en forme pour tous	150 000
SPORT	CTOS NC	Organisation de l'opération « Les Ailes du Sport » : mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement axés sur la mise en confiance et le leadership afin d'encourager l'accès des femmes aux responsabilités dans les instances dirigeantes des clubs et des ligues.	150 000
			4 550 000

ARTICLE 2/

Le Maire est habilité à signer, le cas échéant, les conventions de partenariat définissant les obligations des associations et organismes subventionnés.

ARTICLE 3/

Les dépenses correspondantes, d'un montant total de quatre-millions-cinq-cent-cinquante-mille francs (4 550 000 F) seront imputées en section de fonctionnement, au chapitre 65, intitulé « autres charges de gestion courante » du budget principal de la Ville de Dumbéa - exercice 2024.

ARTICLE 4/

Conformément aux dispositions R 421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et /ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ».

ARTICLE 5/

Le Maire et le Trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissariat délégué de la République pour la province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 18 AVRIL 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 21 AVRIL 2024

Le secrétaire de séance,



Carole VERLAGUET

Le Maire,



Yoann LECOURIEUX

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
PUBLICATION	-	1
DCJS	-	1
DAF	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1
BENEFICIAIRES	-	34